



PROCES - VERBAL de la séance du Conseil Municipal du lundi 26 mai 2025

La séance est ouverte à 20^H00 sous la présidence de M. le Maire Hans DOEPPEN en présence des adjoints Elisabeth BECK - Jean-Marc KRENER - Francine BRACH - Jean-Luc HERRMANN - Cyrille LEZIER et des membres - Nicole GESCHWIND - Irma SOMBORN - Jean-Marc FISCHBACH - Martine ZIMMERMANN - Elisabeth SCHLEWITZ - Lionel STEINMETZ - Caroline HOFSTETTER - Vincent LEININGER - Pierre-Louis MUGLER - Marc DANNER - Gilles THIRIET - Elisabeth MATHIS - Suzanne SCHNELL

Absents ayant donné procuration :

Cathy MUNSCH par procuration donnée à Jean-Marc KRENER
Sandrine RUCH par procuration donnée à Elisabeth BECK
Fatih BAYRAM par procuration donnée à Pierre-Louis MUGLER
Steeve FERTIG par procuration donnée à Gilles THIRIET
Serge JUD par procuration donnée à Caroline HOFSTETTER

Présents	19
Représentés	5
Absents	3
Total	27

Absents excusés :

Laurence ANDRITT - Lucas RICHERT - Nicolas MOEBS

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Martine ZIMMERMANN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire appelle les affaires inscrites à l'ordre du jour. Aucune réclamation relative à l'ordre du jour n'est formulée.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2025*
2. *Education – Nouvelle organisation du service communal d'accueil du matin au groupe scolaire – Approbation du règlement et de la tarification applicables à compter de la rentrée de septembre 2025*
3. *Finances locales – Demande de subvention – Groupe scolaire d'INGWILLER – Classes du cycle 2 de l'école élémentaire – Visite du château du Fleckenstein*
4. *Finances locales – Demande de subvention – Groupe scolaire d'INGWILLER – Classes de CE1 et CP/CE1 monolingues - Séjour au Centre Ethic Etapes à Neuwiller-lès-Saverne*

5. Avenant n° 1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement relative aux travaux de réaménagement du centre-bourg à Ingwiller - Opération « Requalification du centre-ville : aménagement de la rue du 11 Novembre et de l'espace public Grange aux Dîmes »

6. Urbanisme – Droit de préemption urbain – Information sur la délégation

7. Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation

8. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2025

M. le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2025.

- *Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2025.*

2. Education – Nouvelle organisation du service communal d'accueil du matin au groupe scolaire – Approbation du règlement et de la tarification applicables à compter de la rentrée de septembre 2025

Mme Francine BRACH, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, rappelle que la commune assure depuis 2003 un service d'accueil avant le début de la classe du matin, ouvert aux enfants scolarisés au groupe scolaire d'Ingwiller (écoles élémentaire et maternelle).

Il est précisé qu'il s'agit d'un service de surveillance des enfants, sans démarche éducative ou pédagogique et qui n'est donc pas soumis à la réglementation des accueils de loisirs en termes de déclaration, de taux d'encadrement ou de qualification du personnel.

C'est donc la commune qui fixe le taux d'encadrement et le niveau de formation du personnel d'encadrement puisqu'aucun texte législatif ou réglementaire ne les prévoit expressément.

La surveillance des enfants est actuellement assurée par deux ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h15, dans les locaux du périscolaire. Pour mémoire, le taux d'encadrement en milieu périscolaire est de 1 pour 10 pour les moins de 6 ans et de 1 pour 14 pour les enfants de 6 ans et plus.

Depuis une délibération du 28/09/2015, la participation des familles s'élève à 6 € par mois et par enfant. Cette participation est forfaitaire quel que soit le nombre de jours et la durée de présence de l'élève. Le système actuel ne prévoit pas de réel engagement préalable de la famille en ce qui concerne les jours de garde souhaités.

Mme Francine BRACH informe l'assemblée que le nombre d'inscriptions au service d'accueil du matin est à la hausse ces dernières années.

Plus de 50 enfants ont ainsi été inscrits pour l'année scolaire en cours.

Les jours de garde les plus plébiscités sont les mardis et jeudis avec jusqu'à 37 enfants accueillis.

Cette situation peut à certains moments poser un problème de taux d'encadrement des enfants puisque le système actuel ne permet pas d'anticiper le nombre d'enfants présents chaque jour.

Par conséquent, il s'avère nécessaire de faire évoluer l'organisation du service d'accueil du matin afin de continuer à assurer un service de qualité garantissant la sécurité des enfants.

Le projet de règlement du service d'accueil du matin ci-annexé fixe les conditions de cette nouvelle organisation dont la mise en œuvre est envisagée à compter de la rentrée de septembre 2025.

Mme Francine BRACH précise que les conditions dudit règlement ont été analysées par la commission « Education » le 6 mai dernier et que cette dernière, après en avoir débattu, les a approuvées à l'unanimité.

Mme Francine BRACH indique que ce règlement permet de répondre à la problématique du taux d'encadrement grâce aux mesures suivantes :

- le nombre maximum d'enfants accueillis est fixé à 45 ;
- les familles bénéficiaires s'engagent pour un trimestre entier et complètent un planning des gardes souhaitées ce qui permettra à la commune d'adapter le taux d'encadrement en fonction des besoins, par l'intervention d'une troisième ATSEM si nécessaire.

Les nouvelles conditions de tarification du service proposées sont les suivantes :

- Les parents remettront aux intervenants le planning trimestriel des gardes souhaitées pour chaque enfant et ceci dans le mois précédent ledit trimestre ;
- La facturation est établie sur la base de l'engagement trimestriel, à trimestre échu :
 - Chaque jour de garde sera facturé 1,50 €/enfant ;
 - Les engagements pris et non respectés seront facturés ;
 - Seul un minimum de 4 absences consécutives pourra donner lieu à une non-facturation.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

➤ *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- 1) *Approuve le projet de règlement du service communal d'accueil du matin annexé à la présente ;*
- 2) *Fixe la nouvelle tarification du service communal d'accueil du matin comme suit :*
 - Chaque jour de garde sera facturé 1,50 €/enfant ;
 - Les engagements pris et non respectés seront facturés ;
 - Seul un minimum de 4 absences consécutives pourra donner lieu à une non-facturation ;
 - La facturation est établie sur la base de l'engagement trimestriel, à trimestre échu.
- 3) *Précise que ces règlement et tarifs seront applicables à compter de la rentrée de septembre 2025.*

3. Finances locales – Demande de subvention – Groupe scolaire d'INGWILLER – Classes du cycle 2 de l'école élémentaire – Visite du château du Fleckenstein

Mme Francine BRACH, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, informe le Conseil Municipal que par courrier reçu en mairie en date du 05/05/2025, l'équipe enseignante de l'école élémentaire

d'Ingwiller, sollicite de la part de la commune une subvention pour aider au financement d'une sortie d'une journée au château du Fleckenstein sur le thème du Moyen-âge, le mardi 3 juin prochain.

Le projet concerne toutes les classes de cycle 2 (CP, CP-CE1, CE1, CE2, CP bilingue et CE1-CE2 bilingues), soit 131 élèves au total, dont 90 enfants domiciliés à Ingwiller.

La sortie permettra d'illustrer et de consolider les savoirs travaillés en histoire au cours de l'année scolaire.

Trois bus seront nécessaires pour acheminer les élèves et leurs accompagnants, pour un montant global de 1 230 € (410 €/bus).

Au coût du transport s'ajoute le prix de l'activité au château qui est de 8 € par enfant.

Le coût moyen pour un élève s'élèvera à 18 € par enfant d'après les enseignantes.

Ces dernières précisent qu'une subvention de la commune permettrait de réduire de manière significative la participation demandée aux familles et serait l'assurance qu'un maximum d'élèves puisse profiter de ce voyage.

Il est rappelé que le Conseil Municipal avait, par délibération en date du 27/05/2024, fixé les règles d'attribution de subvention communale pour aider au financement des séjours d'enfants scolarisés dans l'enseignement primaire et résidant dans la commune comme suit :

- Séjour : 10 €/nuitée/élève ;
- Sortie d'une journée :
 - dans un rayon inférieur ou égal à 50km : 7 €/élève ;
 - dans un rayon supérieur à 50km : 8 €/élève.

En appliquant ces conditions, le projet de classe de découverte pourrait bénéficier d'une aide communale de 7 € par élève soit un montant total de 630 €.

L'avis des élus est demandé.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'octroi d'une subvention communale de 630 € au groupe scolaire d'Ingwiller destinée à aider au financement d'une sortie au Château du Fleckenstein le 3 juin 2025, de 90 élèves résidant à Ingwiller et scolarisés dans les classes de cycle 2.*

4. Finances locales – Demande de subvention – Groupe scolaire d'INGWILLER – Classes de CE1 et CP/CE1 monolingues - Séjour au Centre Ethic Etapes à Neuwiller-lès-Saverne

Mme Francine BRACH, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 6/05/2025, Mesdames CLEISS et STEINMETZ, professeurs au sein du groupe scolaire d'Ingwiller, sollicitent de la part de la commune une subvention pour aider au financement d'un séjour de 2 jours (1 nuitée) au Centre Ethic Etapes à Neuwiller-lès-Saverne, du 15 au 16 mai 2025.

Le projet concerne deux classes (CE1 monolingue et CP/CE1 monolingues) qui regroupent 22 élèves résidant dans la commune d'Ingwiller.

Le coût du séjour par enfant s'élève à 120 € sans subvention ce qui représente une charge importante pour de nombreuses familles d'après les enseignantes.

Ces dernières rappellent qu'un séjour est riche en apprentissages, autant pour la découverte de nouvelles connaissances que pour le développement de l'autonomie, de l'entraide et de l'apprentissage de la vie collective.

En appliquant les conditions de subvention approuvées par délibération du 27/05/2024, ce type de séjour pourrait bénéficier d'une aide communale de 10 € par élève et par nuitée soit un montant total de 220 €.

L'avis des élus est demandé.

- M. Marc DANNER fait savoir qu'il interprète différemment les règles de subventionnement fixées par la délibération du 27/05/2024. Selon lui, dans le cas d'un séjour de plusieurs jours, chaque élève devrait pouvoir bénéficier d'une aide de 10 € par nuitée et d'une aide de 7 € par journée.
 - Mme Francine BRACH répond que cette interprétation ne correspond pas exactement aux règles fixées par la délibération. Cette dernière ne prévoit aucun cumul de l'aide par nuitée avec l'aide pour les sorties d'un seul jour.
 - M. Gilles THIRIET s'interroge sur la nécessité d'inscrire systématiquement à l'ordre du jour les demandes de subventions de ce type alors qu'une délibération du conseil municipal fixe les conditions d'attribution applicables. Il évoque l'idée d'une délégation de compétence pour permettre au maire de verser ces subventions. Par ailleurs, il suggère que les demandes de subventions du groupe scolaire d'Ingwiller soient adressées à la commune un peu plus tôt à l'avenir.
- *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, l'octroi d'une subvention communale de 220 € au groupe scolaire d'Ingwiller destinée à aider au financement d'un séjour de 2 jours (soit 1 nuitée) au Centre Ethic Etapes à Neuwiller-lès-Saverne de 22 élèves résidant à Ingwiller et scolarisés dans les classes de CE1 monolingue et CP/CE1 monolingues de Mesdames CLEISS et STEINMETZ.*

5. Avenant n°1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement relative aux travaux de réaménagement du centre-bourg à Ingwiller - Opération « Requalification du centre-ville : aménagement de la rue du 11 Novembre et de l'espace public Grange aux Dîmes »

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 30/09/2024, le Conseil Municipal avait approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre et la Commune d'Ingwiller relative aux travaux de réaménagement du centre-bourg à Ingwiller dans le cadre de l'opération « Requalification du centre-ville : aménagement de la rue du 11 Novembre et de l'espace public Grange aux Dîmes ».

Cette convention a permis de confier à la CCHLPP le soin de réaliser au nom et pour le compte de la Commune la partie d'ouvrage relevant des compétences communales pour une question de cohérence des aménagements et une bonne coordination des travaux.

La récente réception des DGD (Décompte Général et Définitif) relatifs aux marchés travaux et du solde de la mission de maîtrise d'œuvre nécessite la passation d'un avenant à la convention précitée afin d'arrêter l'enveloppe financière définitive qui se présente comme suit :

Prestations	Répartition à la charge		Montant Total
	de la CCHLPP	de la Commune	
Travaux			
2020 MP 009 - Lot n°1	291 101,84 € HT	206 026,97 € HT	497 128,81 € HT
2020 MP 009 - Lot n°2	97 754,33 € HT	9 166,47 € HT	106 920,80 € HT
2020 MP 009 - Lot n°3 (pour mémoire prise en charge directe par la commune)	0,00 € HT	94 980,18 € HT	94 980,18 € HT
Maîtrise d'œuvre			
2019 - 2 - INGW (base avenant n°2)	15 022,00 € HT	11 982,40 € HT	27 004,40 € HT
TOTAL DE L'OPERATION	403 878,17 € HT	322 156,02 € HT	726 034,19 € HT
	484 653,81 € TTC	386 587,22 € TTC	871 241,03 € TTC

Pour mémoire, l'enveloppe financière approuvée précédemment était la suivante :

Prestations	Répartition à la charge		Montant Total
	de la CCHLPP	de la Commune	
Travaux			
2020 MP 009 - Lot n°1	283 363,59 € HT	200 550,23 € HT	483 913,82 € HT
2020 MP 009 - Lot n°2	92 304,76 € HT	8 655,46 € HT	100 960,22 € HT
2020 MP 009 - Lot n°3 (pour mémoire prise en charge directe par la commune)	0,00 € HT	94 980,18 € HT	94 980,18 € HT
Maîtrise d'œuvre			
2019 - 2 - INGW (base avenant n°2)	12 740,70 € HT	10 316,39 € HT	23 057,09 € HT
TOTAL DE L'OPERATION	388 409,05 € HT	314 502,26 € HT	702 911,31 € HT
	466 090,86 € TTC	377 402,71 € TTC	843 493,57 € TTC

M. le Maire indique que les autres articles de la convention approuvée le 30 septembre dernier et signée le 12 novembre suivant restent inchangés.

L'avis des élus est demandé.

➤ *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- 1) *Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre et la Commune d'Ingwiller relative aux travaux de réaménagement du centre-bourg à Ingwiller dans le cadre de l'opération « Requalification du centre-ville : aménagement de la rue du 11 Novembre et de l'espace public Grange aux Dîmes » ;*
- 2) *Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant en question, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.*

6. Urbanisme – Droit de préemption urbain – Information sur la délégation

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- ❖ 13/25 – Terrain à bâtir sis faubourg Général Philippot, appartenant à Christian MACHETTI, demeurant à Ingwiller ;
- ❖ 14/25 – Habitation sise 51 route de Bitche, appartenant à Romain WOELTZ et Mathias WOELTZ, demeurant respectivement à Jebsheim et à Puteaux ;
- ❖ 15/25 – Habitation sise 11 rue de la Brasserie, appartenant à Liliane SCHMITT et Marc SCHULER demeurant à Ingwiller ;
- ❖ 16/25 – Habitation sise 35 route de Rothbach, appartenant à Franck SHERBOUNE et Claire-Lise CAPPELLETTI demeurant respectivement à Ingwiller et Mittelwihr.

7. Commande publique - Marchés publics - Information sur la délégation

M. le Maire informe les élus que, conformément à la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal par délibération en date du 8 juin 2020 en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, il a signé le contrat suivant :

- ❖ Le 08/04/2025, le marché « Fourniture et pose d'une structure en câbles acier et mission de contrôle d'ancrages pour la réalisation d'un plafond décoratif dans le cadre du projet de théâtralisation de l'espace urbain d'Ingwiller » avec la société EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES – 1 rue Pierre et Marie Curie – 67540 OSTWALD pour un montant de 16 126 € HT, soit 19 351.20 € TTC ;
- ❖ Le 16/04/2025, le marché « Travaux de mise en peinture du garde-corps longeant le cours d'eau - rue du Pasteur Herrmann à Ingwiller » avec la Sarl KLOPFENSTEIN – 1 Rue des Jardins à 67290 WIMMENAU, pour un montant de 4 752 € HT, soit 5 702.40 € TTC ;
- ❖ Le 02/05/2025, le marché « Travaux de remplacement du parquet de l'espace socioculturel sis 17 rue de la Gare à INGWILLER » avec la société RELOOK'SOLS à 67340 INGWILLER, pour un montant de 33 176.10 € HT, soit 39 811.32 € TTC ;
- ❖ Le 06/05/2025, le marché « Travaux d'aménagement d'une plateforme de stockage aux ateliers municipaux d'Ingwiller » avec la société TST – 7 rue du Kirchenpfad - 67340 SPARSBACH, pour un montant global de 34 884,50 € HT, soit 41 861,40 € TTC ;
- ❖ Le 13/05/2025, le marché « Travaux d'enfouissement des réseaux secs de la Rte de Haguenau » avec la société ADAM TP SAS – 20 rue de Neuwiller – 67330 BOUXWILLER, pour un montant de 44 115 € HT, soit 52 938 € TTC ;
- ❖ Le 19/05/2025, le marché « Travaux de rénovation de voirie rue du Rauschenbourg à Ingwiller (chemin rural) » avec la société EJL ALSACE - BP 80307 - ZI du Ried – BP 80307 – 67507 HAGUENAU, pour un montant de 10 512 € HT, soit 12 614 € TTC.

8. Divers

- ❖ M. Jean-Marc FISCHBACH informe ses collègues élus qu'il a représenté la commune d'Ingwiller lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Forestières d'Alsace qui a eu lieu le 16/05/2025.
Il indique que cet évènement fut l'occasion d'échanger sur divers sujets importants, à savoir :

- La pertinence du recensement des points d'eau naturels pouvant être utilisés par les pompiers pour lutter contre les feux de forêts ;
- L'utilisation de drones par les forestiers pour une gestion plus efficace de la forêt ;
- La possibilité d'obtenir des aides au renouvellement des forêts dans le cadre du dispositif « France Nation Verte »
- La recherche d'un équilibre forêt-gibier partagé par les forestiers et les chasseurs.

- - -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

- - -

VU POUR ACCORD
La secrétaire de séance
Martine ZIMMERMANN



Pour copie conforme
Le Maire
Hans DOEPPEN

